

Enregistrement des naissances en Afrique subsaharienne : Niveaux actuels et tendances

unicef 

pour chaque enfant





42
A006383842

República de Moçambique
Ministério da Justiça, Administração Local e Registos
BOLETIM DE NASCIMENTO

NÚM. _____

Comarca de _____

Município de _____

Concelho de _____

Nome do Nascimento _____

Sexo _____

Data e Hora do Nascimento _____

Lugar do Nascimento _____

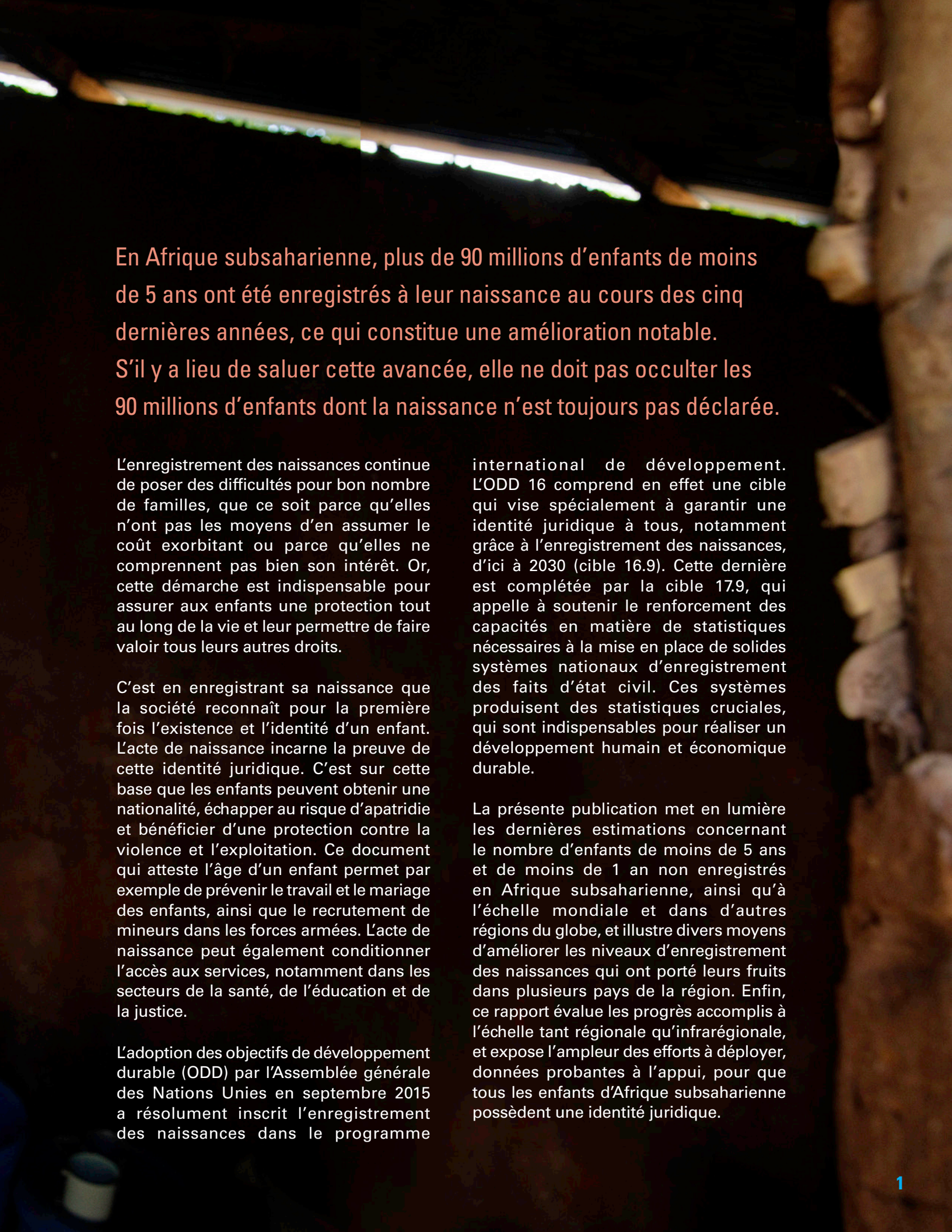
Nome do Pai _____

Nome da Mãe _____

Assinatura do Declarante _____

Assinatura do Registador _____

Assinatura do Testemunho _____



En Afrique subsaharienne, plus de 90 millions d'enfants de moins de 5 ans ont été enregistrés à leur naissance au cours des cinq dernières années, ce qui constitue une amélioration notable. S'il y a lieu de saluer cette avancée, elle ne doit pas occulter les 90 millions d'enfants dont la naissance n'est toujours pas déclarée.

L'enregistrement des naissances continue de poser des difficultés pour bon nombre de familles, que ce soit parce qu'elles n'ont pas les moyens d'en assumer le coût exorbitant ou parce qu'elles ne comprennent pas bien son intérêt. Or, cette démarche est indispensable pour assurer aux enfants une protection tout au long de la vie et leur permettre de faire valoir tous leurs autres droits.

C'est en enregistrant sa naissance que la société reconnaît pour la première fois l'existence et l'identité d'un enfant. L'acte de naissance incarne la preuve de cette identité juridique. C'est sur cette base que les enfants peuvent obtenir une nationalité, échapper au risque d'apatridie et bénéficier d'une protection contre la violence et l'exploitation. Ce document qui atteste l'âge d'un enfant permet par exemple de prévenir le travail et le mariage des enfants, ainsi que le recrutement de mineurs dans les forces armées. L'acte de naissance peut également conditionner l'accès aux services, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice.

L'adoption des objectifs de développement durable (ODD) par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015 a résolument inscrit l'enregistrement des naissances dans le programme

international de développement. L'ODD 16 comprend en effet une cible qui vise spécialement à garantir une identité juridique à tous, notamment grâce à l'enregistrement des naissances, d'ici à 2030 (cible 16.9). Cette dernière est complétée par la cible 17.9, qui appelle à soutenir le renforcement des capacités en matière de statistiques nécessaires à la mise en place de solides systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil. Ces systèmes produisent des statistiques cruciales, qui sont indispensables pour réaliser un développement humain et économique durable.

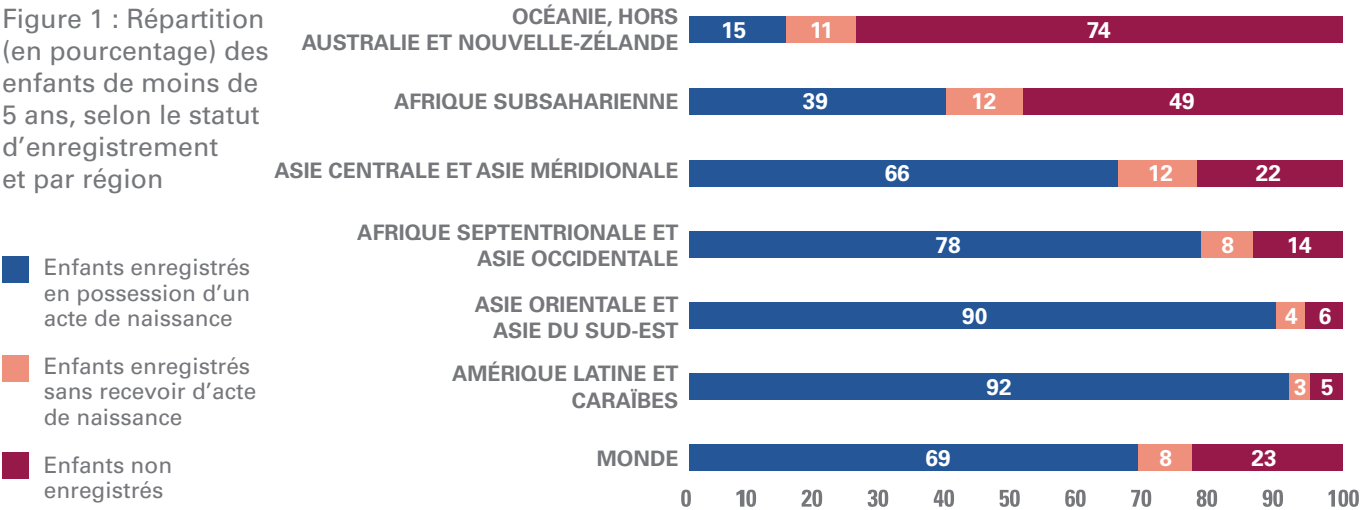
La présente publication met en lumière les dernières estimations concernant le nombre d'enfants de moins de 5 ans et de moins de 1 an non enregistrés en Afrique subsaharienne, ainsi qu'à l'échelle mondiale et dans d'autres régions du globe, et illustre divers moyens d'améliorer les niveaux d'enregistrement des naissances qui ont porté leurs fruits dans plusieurs pays de la région. Enfin, ce rapport évalue les progrès accomplis à l'échelle tant régionale qu'infrarégionale, et expose l'ampleur des efforts à déployer, données probantes à l'appui, pour que tous les enfants d'Afrique subsaharienne possèdent une identité juridique.

OÙ NOUS EN SOMMES AUJOURD'HUI : ENREGISTREMENT DES NAISSANCES ET DÉLIVRANCE D'ACTES DE NAISSANCE AUX ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

L'AFRIQUE SUBSAHARIENNE COMPTE PLUS DE 110 MILLIONS D'ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS SANS ACTE DE NAISSANCE, DONT 90 MILLIONS D'ENFANTS NON ENREGISTRÉS ET 21 MILLIONS D'ENFANTS DONT LA NAISSANCE EST DÉCLARÉE COMME ENREGISTRÉE SANS QU'IL Y AIT DE PREUVE (ACTE DE NAISSANCE).

PRÈS DE LA MOITIÉ DES ENFANTS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE N'ONT PAS ÉTÉ ENREGISTRÉS À LA NAISSANCE, ET 6 ENFANTS SUR 10 NE POSSÈDENT PAS D'ACTE DE NAISSANCE.

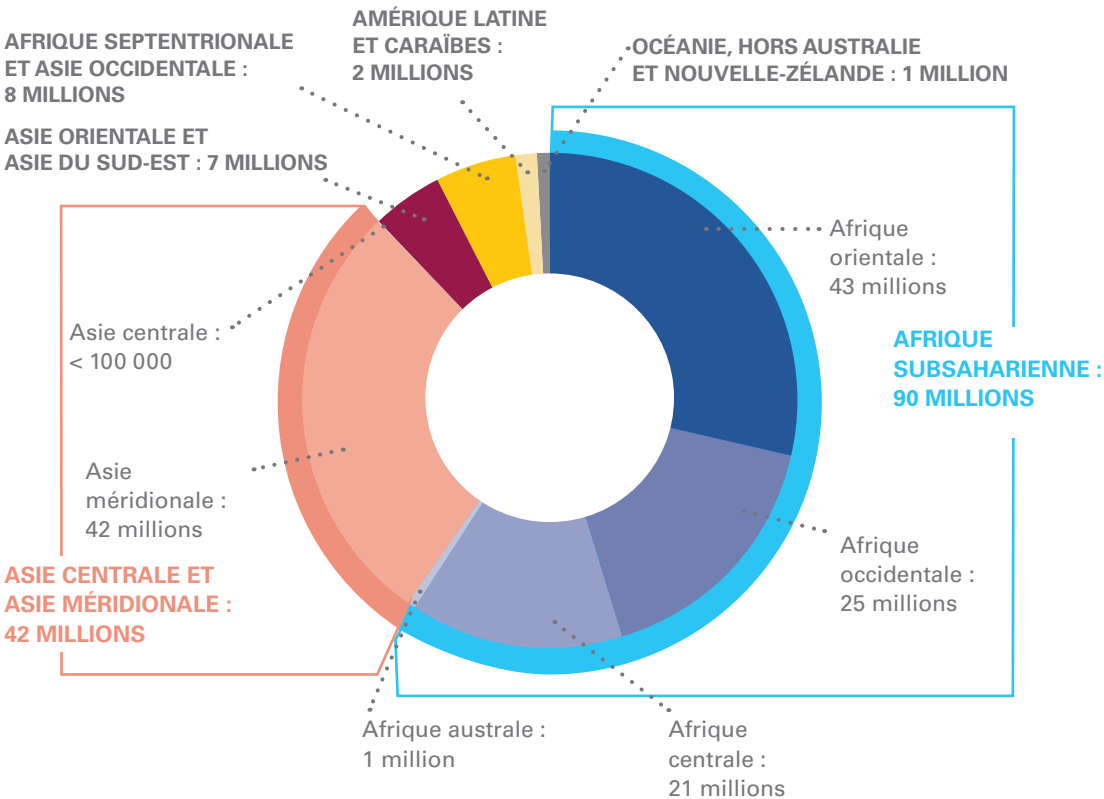
Figure 1 : Répartition (en pourcentage) des enfants de moins de 5 ans, selon le statut d'enregistrement et par région



Remarque : Dans les régions d'Europe, d'Amérique septentrionale et d'Australie et Nouvelle-Zélande, on estime que 100 % des enfants sont enregistrés et possèdent un acte de naissance, compte tenu de la couverture de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil.

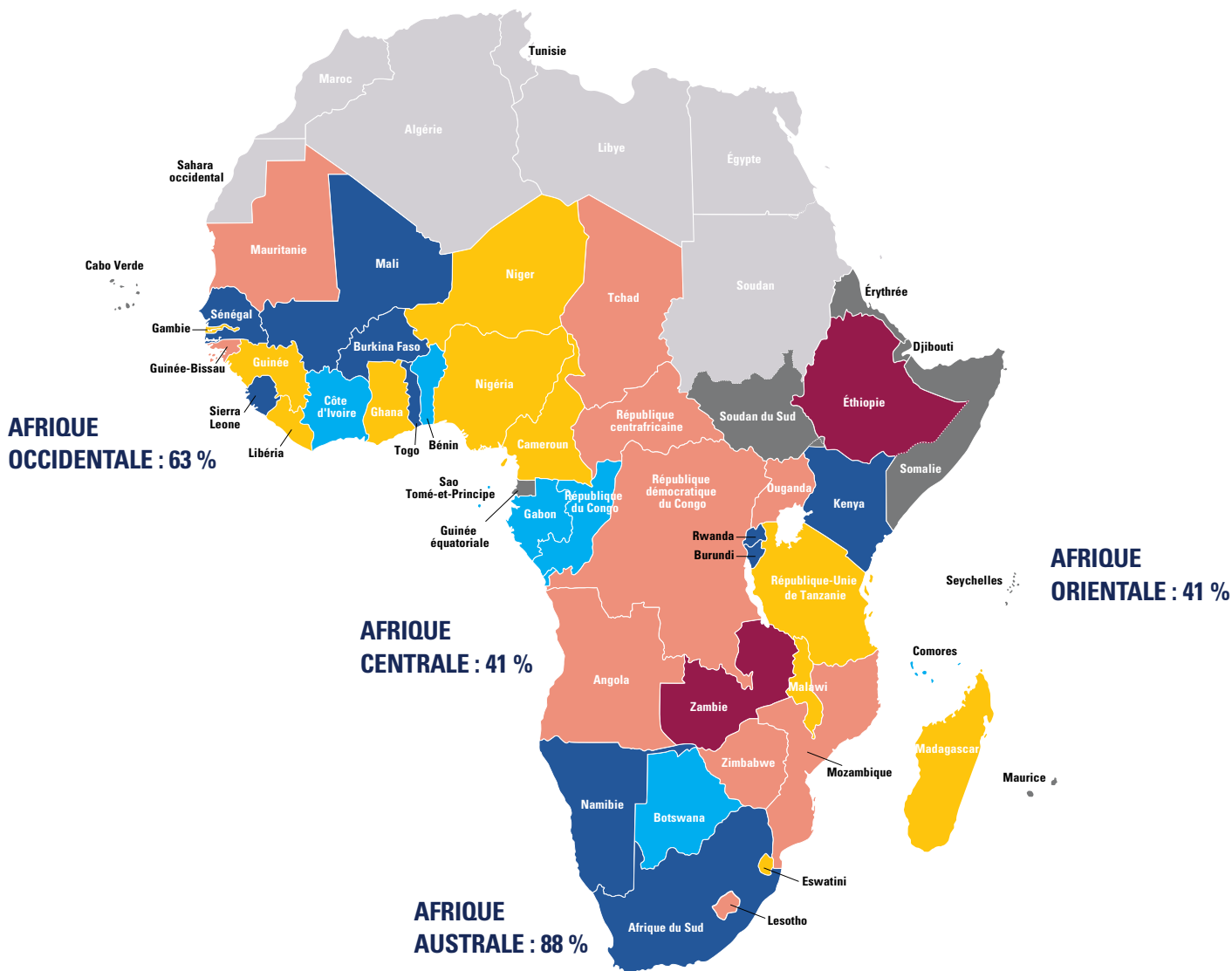
PLUS DE LA MOITIÉ DES ENFANTS NON ENREGISTRÉS À TRAVERS LE MONDE, SOIT 90 MILLIONS, VIVENT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.

Figure 2 : Nombre d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance n'est pas enregistrée, par région

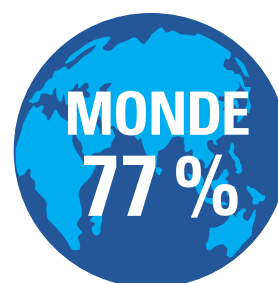
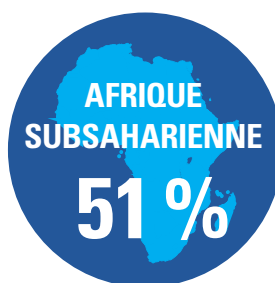


LES PAYS AFFICHANT LES NIVEAUX D'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES LES PLUS FAIBLES SE TROUVENT PRINCIPALEMENT EN AFRIQUE CENTRALE ET EN AFRIQUE ORIENTALE.

Figure 3 : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance est enregistrée



- Plus de 90 %
- 76 % à 90 %
- 51 % à 75 %
- 25 % à 50 %
- Moins de 25 %
- Absence de données comparables sur l'enregistrement des naissances à partir de 2014 dans la base de données mondiale de l'UNICEF
- Pays et zones n'appartenant pas à la région « Afrique subsaharienne » des ODD



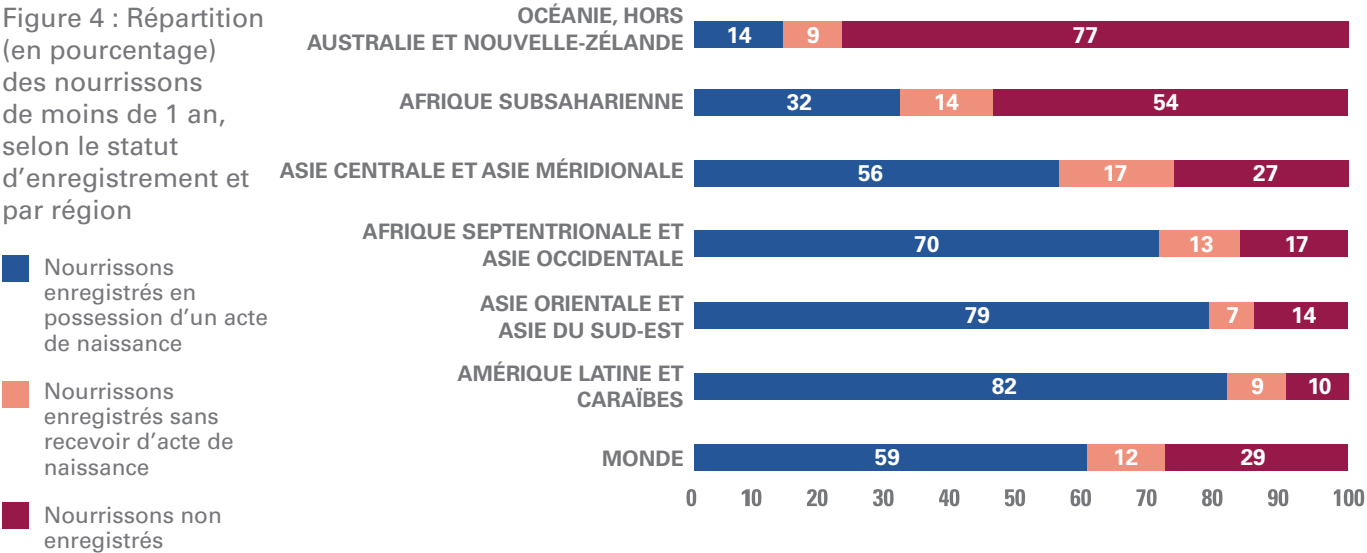
Remarque : Reportez-vous aux notes techniques pour consulter l'avertissement au sujet des cartes et les notes de bas de page concernant les données des différents pays.

OÙ NOUS EN SOMMES AUJOURD'HUI : ENREGISTREMENT DES NAISSANCES ET DÉLIVRANCE D'ACTES DE NAISSANCE AUX ENFANTS DE MOINS DE 1 AN

AUJOURD'HUI, 26 MILLIONS DE NOURRISSONS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE NE POSSÈDENT PAS D'ACTE DE NAISSANCE, DONT 21 MILLIONS DE BÉBÉS NON ENREGISTRÉS ET 5 MILLIONS DONT LA NAISSANCE EST DÉCLARÉE COMME ENREGISTRÉE SANS QU'IL Y AIT DE PREUVE (ACTE DE NAISSANCE).

PLUS DE LA MOITIÉ DES NOURRISSONS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE N'ONT PAS ÉTÉ ENREGISTRÉS, ET PRÈS DE 7 NOURRISSONS SUR 10 NE POSSÈDENT PAS D'ACTE DE NAISSANCE.

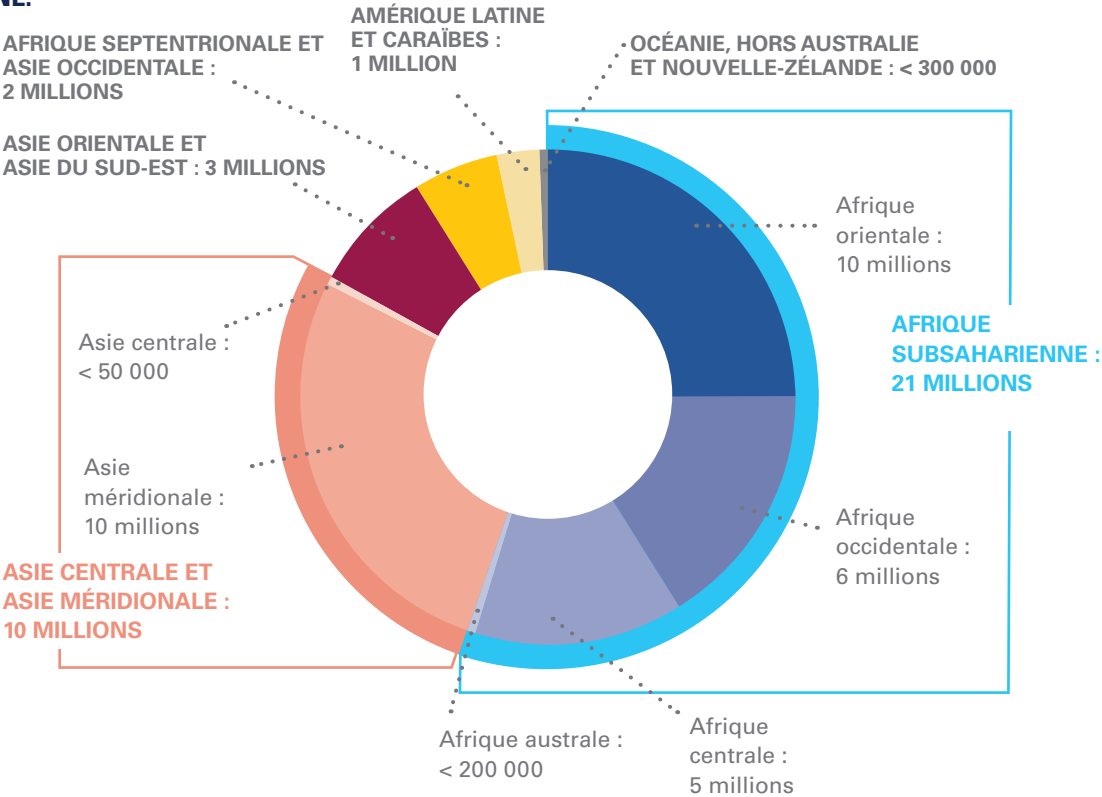
Figure 4 : Répartition (en pourcentage) des nourrissons de moins de 1 an, selon le statut d'enregistrement et par région



Remarques : Dans les régions d'Europe, d'Amérique septentrionale et d'Australie et Nouvelle-Zélande, on estime que 100 % des enfants sont enregistrés et possèdent un acte de naissance, compte tenu de la couverture de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Les chiffres ayant été arrondis, la somme des valeurs pour certaines régions n'est pas égale à 100 %.

PLUS DE LA MOITIÉ DES NOURRISSONS NON ENREGISTRÉS À TRAVERS LE MONDE, SOIT 21 MILLIONS, VIVENT EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE.

Figure 5 : Nombre de nourrissons de moins de 1 an dont la naissance n'est pas enregistrée, par région

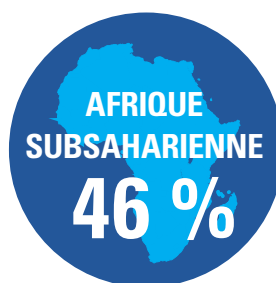


LES PAYS D'AFRIQUE CENTRALE SONT CEUX QUI AFFICHENT LES NIVEAUX LES PLUS FAIBLES D'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES CHEZ LES NOURRISSONS.

Figure 6 : Pourcentage de nourrissons de moins de 1 an dont la naissance est enregistrée



- Plus de 90 %
- 76 % à 90 %
- 51 % à 75 %
- 25 % à 50 %
- Moins de 25 %
- Absence de données comparables sur l'enregistrement des naissances à partir de 2014 dans la base de données mondiale de l'UNICEF
- Pays et zones n'appartenant pas à la région « Afrique subsaharienne » des ODD



Remarque : Reportez-vous aux notes techniques pour consulter l'avertissement au sujet des cartes et les notes de bas de page concernant les données des différents pays.



ÉVALUATION DES PROGRÈS ET PERSPECTIVES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Ces 15 dernières années, l'Afrique subsaharienne a progressé avec lenteur mais régularité sur le plan de l'enregistrement des naissances. Compte tenu de la croissance démographique observée dans la région, les améliorations dans ce domaine sont particulièrement positives. Des millions d'enfants ont vu leur naissance déclarée, si bien que la proportion d'enfants de moins de 5 ans enregistrés a augmenté malgré la croissance rapide de cette population.

Trois stratégies étayées par des politiques et des données probantes, à savoir l'interopérabilité, la décentralisation et la dématérialisation, ont permis de faire progresser l'enregistrement des naissances en l'intégrant à la prestation de services publics essentiels, de façon que cette démarche devienne plus routinière et facile d'accès pour les familles. Depuis 2010, les Conférences des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil promeuvent ces stratégies, désormais incontournables pour généraliser l'enregistrement des faits d'état civil et établir des statistiques connexes sur le continent. Ces stratégies reposent sur le droit fondamental à l'identité de tous les enfants, lequel est inscrit dans l'article 6 de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.

Parmi les différentes sous-régions, c'est l'Afrique occidentale qui a connu le rythme de progression le plus soutenu sur une période de 15 ans. Là-bas, les exemples de réussite ne manquent pas. En Côte d'Ivoire, par exemple, la prévalence de l'enregistrement des naissances a augmenté de façon régulière, passant de 65 % en 2012 à 96 % en 2021, même si l'on déplore toujours le fait qu'environ la moitié seulement des enfants de moins de 5 ans possèdent un acte de naissance. Cette accélération est le fruit d'une initiative ciblée visant à intégrer l'enregistrement des naissances à la prestation des services de soins de santé maternelle et néonatale, tels que la vaccination,

de sorte que cette démarche puisse être réalisée dans les établissements de santé publics. La conclusion d'un protocole d'entente entre les Ministères de la santé, de la justice et de l'intérieur en 2017, ainsi que la promulgation d'une loi sur l'enregistrement des faits d'état civil en 2018, ont également contribué aux progrès observés.

La **Sierra Leone**, quant à elle, a enregistré une forte augmentation du niveau d'enregistrement des naissances, lequel est passé de 50 % en 2008 à près de 80 % en 2010, pour finalement atteindre 90 % en 2019. Ces améliorations doivent beaucoup à la signature, en 2018, d'un protocole d'entente entre le Ministère de la santé et les services nationaux de l'état civil imposant aux autorités sanitaires d'enregistrer les naissances survenues dans les établissements de santé publics. Depuis lors, le Ministère a augmenté le nombre d'établissements proposant des services d'enregistrement des naissances, lequel est passé de 1 123 en 2018 à 1 459 en 2020. Dans le même temps, la stratégie de décentralisation adoptée par les services nationaux de l'état civil a permis d'élargir leur implantation : en 2024, on dénombrait ainsi 17 bureaux sur l'ensemble du territoire.

Après une longue période de stagnation, quelques signes de progrès commencent à se manifester en Afrique orientale. Au **Rwanda**, le niveau d'enregistrement des naissances des enfants de moins de 5 ans est resté stable (autour de 60 %) entre 2000 et 2015, avant d'atteindre plus de 80 % en 2020. Cette hausse prononcée s'explique par la décentralisation des services vers les établissements de santé et les antennes administratives locales et par la mise en place d'un solide cadre juridique. La promulgation de la loi 32/2016 et sa modification en 2020 ont intensifié la décentralisation des responsabilités en matière d'enregistrement des

naissances vers le personnel des établissements de santé et les secrétariats des antennes. L'adoption du Système national centralisé et intégré d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil a permis l'enregistrement électronique des naissances, entre autres, et facilité ainsi les démarches. Aujourd'hui, plus de 600 établissements de santé, 2 148 antennes et 416 bureaux de secteur proposent des services d'enregistrement en temps réel.

En **République-Unie de Tanzanie**, le niveau d'enregistrement des naissances est passé d'environ 10 % en 1999 à 26 % en 2016, avant de dépasser 60 % en 2022, soit plus du double de la prévalence antérieure. L'Agence tanzanienne d'enregistrement, d'insolvabilité et de tutelle a rendu l'enregistrement des faits d'état civil plus accessible et plus abordable en adoptant un processus décentralisé de type « guichet unique ». Le Système simplifié d'enregistrement des naissances mis en place dans le pays permet aux parents d'enregistrer les naissances, de faire vacciner leurs enfants et d'accéder à des services de nutrition à l'occasion d'une seule visite dans un établissement de santé local ou au bureau d'une collectivité locale. Désormais déployé dans les 26 régions continentales du pays, ce système est passé de 97 points d'enregistrement en 2013 à 11 376 en 2024, ce qui a résolu un certain nombre de problèmes logistiques.

Le **Burundi** affiche un niveau d'enregistrement des naissances parmi les plus élevés à l'échelle infrarégionale (plus de 80 % en 2017). Le pays a récemment opté pour la suppression temporaire de l'obligation d'une autorisation provinciale et des frais auparavant exigibles en cas d'enregistrement tardif. Un décret ministériel conjoint et un protocole opérationnel conclu entre les Ministères de l'intérieur et de la santé sont venus renforcer les mesures prises pour améliorer l'enregistrement des naissances, en intégrant les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil au sein des établissements de santé.

L'Afrique australe est la sous-région qui présente le niveau d'enregistrement des naissances le plus élevé depuis au moins 15 ans, sous l'effet d'améliorations modestes mais progressives.

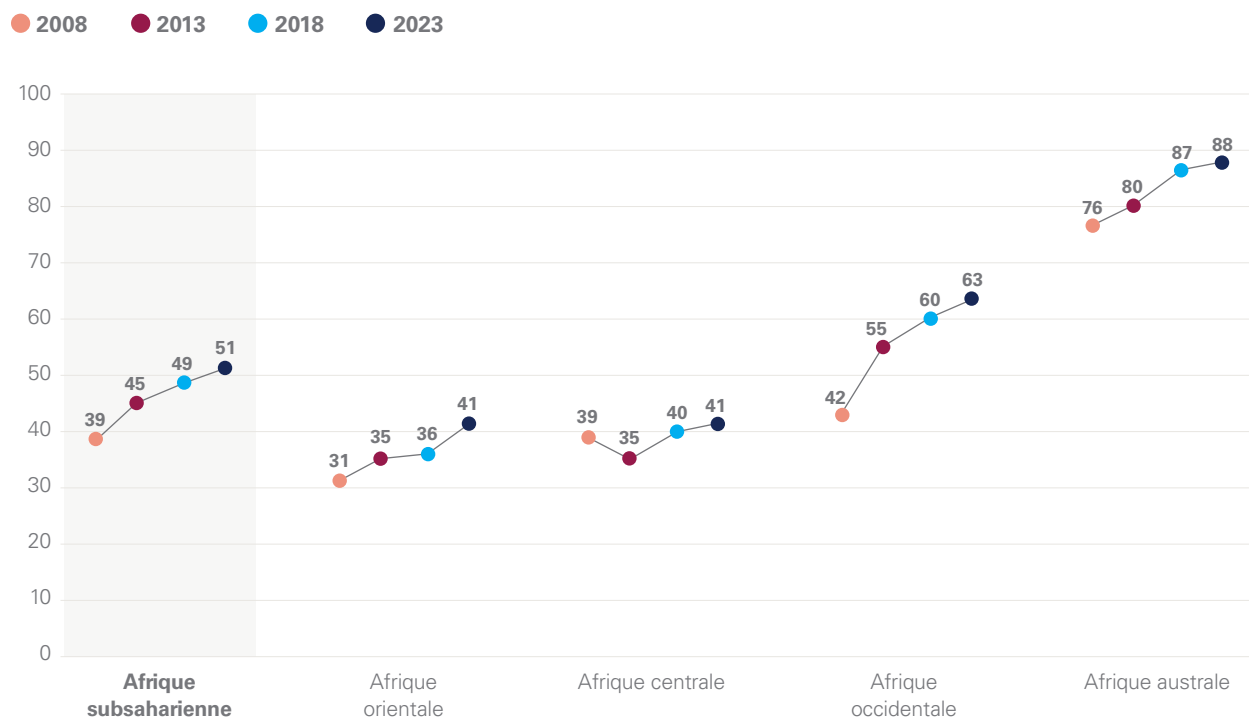
Récemment, certains pays comme le Botswana sont ainsi parvenus à l'enregistrement universel des naissances.

Bien que l'on n'observe globalement pas de progrès en Afrique centrale, certains pays de cette sous-région montrent des signes de reprise après une période de recul. Au **Tchad**, par exemple, la prévalence de l'enregistrement des naissances établie à un peu moins de 30 % en 2000 a chuté aux alentours de 12 % en 2015 avant de remonter à environ 26 % en 2019. Les mesures visant à renforcer l'enregistrement des faits d'état civil dans le pays avaient pour objectif prioritaire d'atteindre les populations défavorisées et difficiles d'accès. La mise en place de l'application Tasdjil (« enregistrement », en arabe), une solution numérique complète d'enregistrement des faits d'état civil lancée en 2022, a grandement contribué à cette dynamique grâce à son fonctionnement hybride, à la fois en ligne et hors ligne, garantissant une accessibilité jusque dans les zones reculées où la connectivité Internet est limitée, voire inexistante. Grâce à cette flexibilité, des unités d'enregistrement mobiles et des points d'accès numériques ont pu être déployés à travers le pays. En 2024, 60 % des hôpitaux provinciaux et de district avaient mis en place un « guichet unique » équipé de l'application Tasdjil pour l'enregistrement immédiat des naissances et la délivrance d'actes de naissance.

La **République démocratique du Congo** a connu un recul de l'enregistrement des naissances, dont le niveau est passé de 38 % en 2000 à 25 % en 2014, avant de rebondir à hauteur de 40 % en 2018. La récente intégration de l'enregistrement des naissances au registre de vaccination dans le Système d'information sanitaire des districts s'accompagne de résultats prometteurs. Cette initiative est actuellement testée dans quatre provinces où les agents de santé saisissent électroniquement les informations concernant les nouveau-nés, à partir desquelles les bureaux de l'état civil sont en mesure de mener à bien le processus d'enregistrement et de délivrer des actes de naissance dans les établissements de santé. Le pays entend tirer parti de la prestation routinière des services de soins de santé maternelle et néonatale pour renforcer considérablement la couverture de l'enregistrement des naissances dans les années à venir.

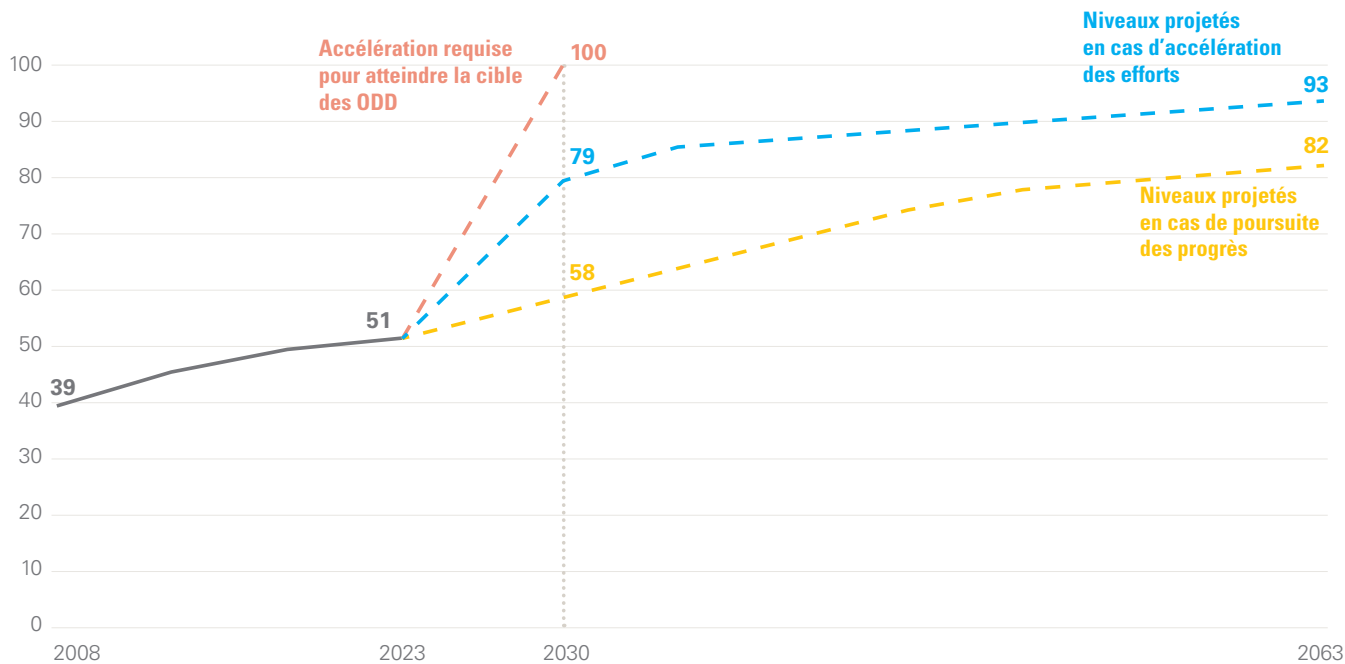
DEPUIS 2008 ENVIRON, LES NIVEAUX D'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES S'AMÉLIORENT DE FAÇON CONSTANTE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE, AVEC DES PROGRÈS PARTICULIÈREMENT SOUTENUS EN AFRIQUE OCCIDENTALE.

Figure 7 : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée en Afrique subsaharienne



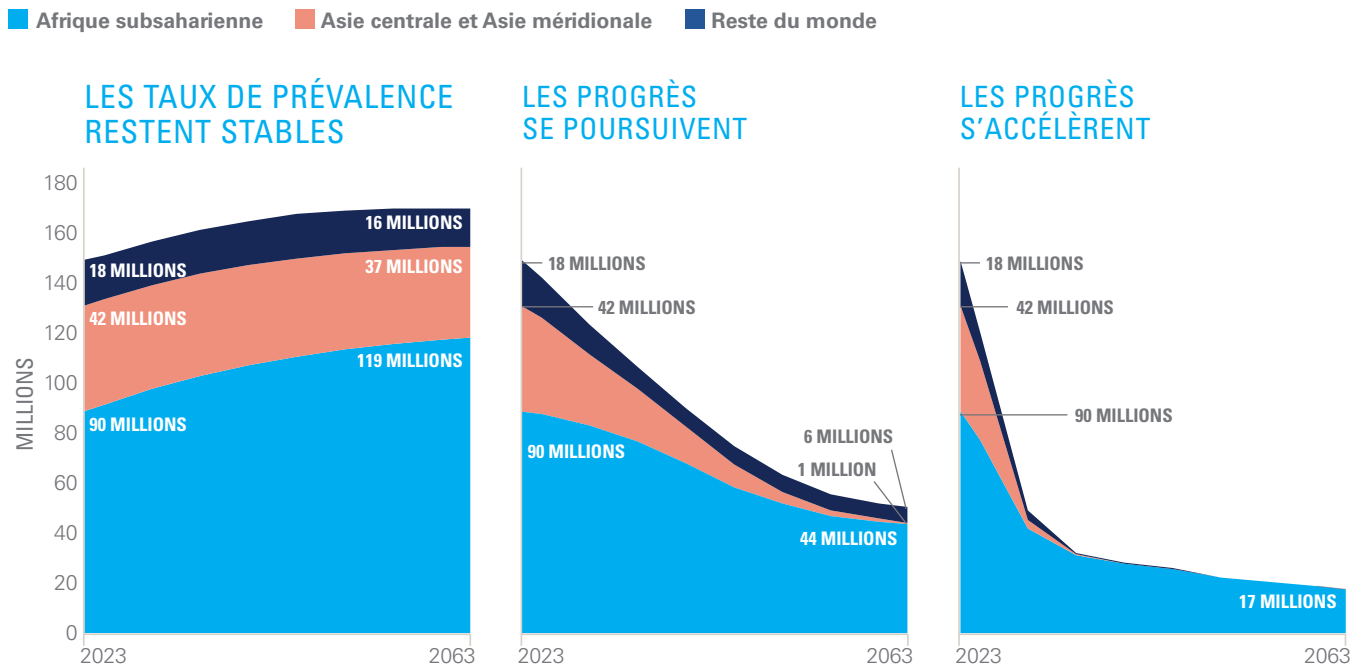
MALGRÉ LES RÉCENTS PROGRÈS ENREGISTRÉS DANS CERTAINES RÉGIONS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE, LES ODD DEMEURENT HORS D'ATTEINTE. MÊME EN ACCÉLÉRANT LES EFFORTS, IL EST POSSIBLE QUE LA PROMESSE DE PARVENIR À L'ENREGISTREMENT UNIVERSEL DES NAISSANCES NE SOIT TOUJOURS PAS TENUE EN 2063.

Figure 8 : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée en Afrique subsaharienne (observations et projections)



LE NOMBRE TOTAL D'ENFANTS NON ENREGISTRÉS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE POURRAIT DÉPASSER LA BARRE DES 100 MILLIONS APRÈS 2030 SI LES TAUX DE PRÉVALENCE SE MAINTIENNENT À LEUR NIVEAU ACTUEL. UNE ACCÉLÉRATION DES EFFORTS PERMETTRAIT DE DESCENDRE À 17 MILLIONS EN 2063.

Figure 9 : Nombre d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance n'a pas été enregistrée (observations et projections)





L'enregistrement des naissances est une première étape indispensable pour que les enfants possèdent une identité juridique et puissent exercer leurs droits. Cette démarche ainsi que la délivrance connexe d'un acte de naissance – visa qui leur assurera une protection tout au long de la vie – permettent en effet de réduire l'exposition des enfants au risque de violation de leurs droits et de leur donner accès aux services essentiels.

Malgré des améliorations notables, il demeure urgent d'accélérer les efforts dans la majorité des pays d'Afrique subsaharienne en investissant durablement dans des stratégies éprouvées à fort impact, qui contribueront à une couverture élargie. La mise en place de partenariats avec le secteur de la santé offre un moyen d'enregistrement rapide dans les maternités et les centres de vaccination, tandis que la décentralisation rapproche les services des communautés et améliore donc l'accessibilité. Dans le cadre des procédures simplifiées reposant sur un système de « guichet unique » et de « visite unique », l'enregistrement et la délivrance de l'acte de naissance s'effectuent simultanément, une solution qui lève certains des obstacles rencontrés par les familles. Parallèlement aux initiatives de dématérialisation sécurisée et à moindre coût qui favorisent l'accessibilité et une meilleure prestation des services, l'harmonisation progressive des lois nationales avec les normes internationales par le biais d'examens juridiques et de réformes réglementaires contribue elle aussi au renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil.

Pour faire advenir des progrès, il est essentiel d'obtenir la mobilisation et l'adhésion des parties prenantes à tous les niveaux, des pouvoirs publics aux communautés locales. Les gouvernements, d'une part, doivent prendre conscience de l'importance d'investir en faveur de l'enregistrement des naissances, tant du point de vue des droits humains que dans une optique de

développement. De fait, le coût des mesures à prendre est nettement inférieur au coût de l'inaction. Par ailleurs, la priorité accordée aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil renforce leur rôle de piliers de l'écosystème de gestion de l'identité, de façon à tirer pleinement parti des investissements à destination de la santé, des systèmes nationaux d'identification et des progrès en matière d'infrastructure numérique publique. Les communautés, d'autre part, doivent comprendre l'intérêt que présente pour elles l'enregistrement universel, et y voir un droit fondamental à revendiquer activement.

Alors qu'il ne nous reste que quelques années avant l'arrivée à échéance des objectifs de développement durable et de la Décennie d'action, seule une approche concertée et sans discrimination permettra de parvenir à l'enregistrement universel des naissances. Ces efforts doivent s'inscrire dans l'action collective de partenaires mobilisés au titre d'initiatives stratégiques mondiales et régionales, et s'accompagner d'investissements ciblés afin de renforcer l'efficacité des systèmes de routine et de les adapter davantage aux besoins de tous les enfants, en particulier ceux qui se trouvent en situation de crise humanitaire, de migration, d'urgence sanitaire ou d'apatridie. Ce n'est qu'en témoignant d'une volonté durable d'agir que nous pourrons faire de l'enregistrement universel des naissances une réalité pour chaque enfant.

NOTES TECHNIQUES

INDICATEURS RELATIFS À L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES

La présente publication utilise deux types d'indicateurs : le fardeau et la prévalence. Le fardeau correspond au nombre absolu d'enfants de moins de 5 ans et de moins de 1 an actuellement en vie dont la naissance n'a pas été enregistrée, tandis que la prévalence désigne la proportion d'enfants de moins de 5 ans et de moins de 1 an dont la naissance a été enregistrée. Si la prévalence témoigne de la probabilité qu'un enfant soit enregistré à la naissance, le fardeau indique quant à lui l'ampleur du problème, c'est-à-dire le nombre d'enfants non inscrits à l'état civil. Ces deux indicateurs sont également appliqués au sous-ensemble d'enfants qui possèdent ou non un acte de naissance.

La présente publication fournit des estimations à la fois sur l'enregistrement des naissances et sur la possession d'un acte de naissance. En effet, si tous les enfants qui possèdent un acte de naissance sont enregistrés, la réciproque n'est pas toujours vraie. Ainsi, il peut arriver qu'un enfant ne possède pas de preuve de la déclaration officielle de sa naissance au registre des faits d'état civil national. Une situation susceptible de se produire pour diverses raisons : coût prohibitif, acte de naissance perdu ou endommagé, etc. Les informations conjuguées issues de ces deux indicateurs brossent donc un tableau plus complet de l'enregistrement des naissances chez les enfants à travers le monde, et mettent en évidence le problème rencontré par certains enfants dont la naissance a été enregistrée sans qu'ils en aient la preuve.

À des fins statistiques, l'enregistrement universel des naissances correspond à une prévalence de 99,5 % ou plus.

SOURCES DES DONNÉES

Les données proviennent d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples, d'enquêtes démographiques et de santé, de statistiques issues des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, de recensements et d'autres enquêtes représentatives au niveau national, qui utilisent une méthodologie comparable et sont compilées dans les bases de données mondiales de l'UNICEF. Pour en savoir plus sur les sources de données de chaque pays, consultez la page suivante (en anglais) : <data.unicef.org>. La base de données mondiale de l'UNICEF s'appuie sur les mêmes critères que la base de données mondiale des ODD pour l'indicateur 16.9.1, laquelle inclut des données nationales vérifiées et approuvées par les autorités

nationales de statistiques et par d'autres organismes gouvernementaux chargés des statistiques officielles.

Pour certains pays, les informations concernant la couverture estimée de l'enregistrement des naissances dans les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil ont été obtenues auprès de la Division de statistique des Nations Unies en avril 2023. C'est le cas de 26 pays d'Europe et d'Amérique septentrionale ainsi que de cinq pays à revenu élevé appartenant à d'autres régions. Dans l'ensemble de ces pays, l'on part du principe que tous les enfants possèdent un acte de naissance, compte tenu de la couverture estimée de l'enregistrement des naissances communiquée par la Division de statistique des Nations Unies. Cette organisation utilise plusieurs sources pour déterminer la couverture de l'enregistrement des naissances dans plus de 230 pays et territoires, dont principalement la page « Qualité des statistiques de l'état civil obtenues auprès des services d'état civil » du questionnaire démographique annuel des Nations Unies sur les statistiques de l'état civil (United Nations Demographic Yearbook Vital Statistics Questionnaire) rempli par les bureaux nationaux de

statistiques. Pour en savoir plus, consultez la page suivante (en anglais) : <unstats.un.org/unsd/demographic-social/crvs/>.

Les données démographiques proviennent de l'édition numérique du rapport *World Population Prospects 2024*, publié par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies.

CLASSIFICATION RÉGIONALE ADOPTÉE DANS LE CADRE DES ODD

Les estimations régionales sont présentées suivant la classification régionale utilisée aux fins d'établissement des rapports mondiaux de suivi des ODD, d'après les régions géographiques définies par les Codes de pays ou de zones standard à usage statistique (ou norme M49) de la Division de statistique des Nations Unies. Pour en savoir plus, consultez la page suivante (en anglais) : <unstats.un.org/unsd/methodology/m49/>. La classification M49 comporte également 47 territoires, îles et régions d'outre-mer.



MÉTHODES D'ÉTABLISSEMENT ET COUVERTURE DES ESTIMATIONS MONDIALES ET RÉGIONALES DES NIVEAUX ACTUELS

L'estimation du nombre d'enfants de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée à l'échelle mondiale s'appuie sur des données représentatives au niveau national et comparables au niveau international, recueillies entre 2014 et 2023 pour un sous-ensemble de 173 pays abritant 98 % des enfants de moins de 5 ans à travers le monde. Pour environ 80 % de ces pays, les dernières données disponibles datent de cinq ans ou moins. Pour 10 pays, les dernières données prises en compte sont exceptionnellement antérieures à 2014, car les taux d'enregistrement des enfants de moins de 5 ans étaient d'au moins 99 % au moment de la collecte des données ; il a donc été supposé que ces pays, parvenus à l'enregistrement universel, avaient poursuivi sur leur lancée les années suivantes. La couverture est supérieure à 90 % de la population dans l'ensemble des régions des ODD.

L'estimation du nombre d'enfants de moins de 1 an dont la naissance a été enregistrée à l'échelle mondiale s'appuie sur des données représentatives au niveau national et comparables au niveau international, recueillies entre 2014 et 2023 pour un sous-ensemble de 162 pays abritant 90 % des enfants de moins de 1 an à travers le monde. La couverture est supérieure à 70 % de la population dans l'ensemble des régions des ODD.

Le tableau ci-contre présente la couverture de la population, par région et à l'échelle mondiale, en ce qui concerne la prévalence de l'enregistrement des naissances chez les enfants de moins de 5 ans et de moins de 1 an.

Le calcul de valeurs globales à l'échelle mondiale et à l'échelle régionale a été effectué pour déterminer la prévalence de l'enregistrement des naissances chez les enfants de moins de 5 ans, la prévalence de l'enregistrement des naissances chez les enfants de moins de 1 an, la prévalence de la possession d'actes de naissance chez les enfants de moins de 5 ans et la prévalence de la possession d'actes de naissance chez les enfants de moins de 1 an. Si la plupart des pays disposant de données sur l'enregistrement des naissances possédaient des estimations pour ces quatre indicateurs, les données à l'appui d'un ou plusieurs d'entre eux manquaient dans certains cas. Afin

d'améliorer la cohérence et de faciliter l'interprétation des résultats pour ces quatre indicateurs, divers ajustements permettant de compenser les données manquantes ont été effectués à l'heure de déterminer les niveaux régionaux et mondial. L'enregistrement des naissances chez les enfants de moins de 5 ans (indicateur 16.9.1 des ODD) est l'indicateur étayé par les données les plus complètes, les trois autres étant lacunaires. Les estimations relatives à l'enregistrement des naissances chez les enfants de moins de 5 ans s'appuient sur l'ensemble des pays disposant de données au titre de la période de référence concernant cet indicateur. À partir des niveaux observés dans les pays

disposant de données complètes, des ratios ont été calculés afin de déterminer le niveau proportionnel d'enregistrement des naissances (chez les enfants de moins de 1 an) et de possession d'actes de naissance (chez les enfants de moins de 5 ans et de moins de 1 an) par rapport au niveau d'enregistrement des naissances chez les enfants de moins de 5 ans. Ces ratios ont permis de calculer des valeurs globales à l'échelle régionale et à l'échelle mondiale pour les trois indicateurs restants, de façon à permettre la comparaison des quatre principaux indicateurs tout en utilisant pleinement les données disponibles pour l'enregistrement des naissances chez les enfants de moins de 5 ans.

Région des ODD	Couverture de la population	
	Enregistrement des naissances chez les enfants de moins de 5 ans	Enregistrement des naissances chez les enfants de moins de 1 an
Europe et Amérique septentrionale	100 %	100 %
Amérique latine et Caraïbes	98 %	90 %
Asie centrale et Asie méridionale	100 %	97 %
Asie centrale	100 %	100 %
Asie méridionale	100 %	97 %
Asie orientale et Asie du Sud-Est	99 %	77 %
Afrique septentrionale et Asie occidentale	93 %	74 %
Afrique subsaharienne	97 %	94 %
Afrique orientale	92 %	92 %
Afrique centrale	99 %	97 %
Afrique australe	100 %	100 %
Afrique occidentale	100 %	93 %
Australie et Nouvelle-Zélande	100 %	100 %
Océanie, hors Australie et Nouvelle-Zélande	96 %	89 %
Monde	98 %	90 %

MÉTHODES D'ANALYSE DES TENDANCES

L'analyse des tendances en Afrique subsaharienne intègre un sous-ensemble de 41 pays disposant d'au moins deux points de données comparables sur une période d'environ 20 ans. Les pays concernés abritent 97 % des enfants de moins de 5 ans d'Afrique subsaharienne. L'analyse des tendances couvrirait plus de 90 % de la population dans l'ensemble des sous-régions d'Afrique subsaharienne pour lesquelles elle a été réalisée.

Compte tenu des différences importantes de disponibilité des données d'un pays à l'autre, au regard des sources et des calendriers nationaux de collecte de données, des valeurs globales pondérées en fonction de la population ont été produites à partir des données nationales disponibles concernant les tendances, pour les périodes suivantes : 2005-2009, 2010-2014 et 2015-2019. Le dernier point d'une ligne de tendance correspond à la dernière estimation disponible pour un pays donné. Pour chaque période, des moyennes des estimations nationales pondérées en fonction de la population ont été calculées à partir : a) soit d'un unique point de données sur la période considérée, b) soit d'une simple moyenne des points de données disponibles sur la période considérée, s'il en existait plusieurs. En l'absence de données disponibles pour une période déterminée, la valeur retenue correspondait au point médian entre le point de données précédent et le point de données suivant, en partant de l'hypothèse qu'aucun changement n'était intervenu avant et après la période de disponibilité des données du pays concerné. En l'absence d'estimations pour le début de l'historique, les niveaux ont été présumés stables, de même qu'après la dernière estimation disponible pour chaque pays.

MÉTHODES DE PROJECTION

Les projections des niveaux d'enregistrement des naissances ont été calculées à partir de plusieurs scénarios illustrant l'évolution possible au cours des années à venir, en se fondant sur les trajectoires observées et sur l'éventualité de leur maintien ou de leur accélération. Trois scénarios sont envisagés dans la présente publication : a) une poursuite des progrès observés dans les pays où l'enregistrement des naissances est en hausse (c'est-à-dire ceux qui affichent un taux de variation annuel moyen positif) ; b) une accélération des efforts dans les pays qui enregistrent une stagnation ou un recul, équivalente à la progression

moyenne des pays qui affichent un taux de variation positif, associée, dans les pays où l'enregistrement des naissances est en hausse, à une accélération équivalente au rythme de progression des pays « exemplaires », c'est-à-dire les 10 % qui présentent la plus forte hausse de la prévalence de l'enregistrement des naissances ; et c) une accélération des efforts suffisante pour atteindre la cible définie dans les ODD, à savoir l'enregistrement universel des naissances d'ici à 2030. Le scénario c) est le plus ambitieux, suivi par les scénarios b) et a). Les scénarios a) et b) prévoient des effets de ralentissement à la lumière des données disponibles, qui tendent à indiquer un fléchissement des progrès lorsque les niveaux d'enregistrement des naissances approchent de 100 %, les derniers mètres avant la « ligne d'arrivée » étant les plus difficiles à franchir.

AVERTISSEMENT AU SUJET DES CARTES

Les cartes sont stylisées et ne sont pas à l'échelle. Elles ne reflètent aucune prise de position de l'UNICEF quant au statut juridique des pays ou territoires ni quant au tracé de leurs frontières. La frontière définitive entre le Soudan et le Soudan du Sud n'a pas encore été déterminée.

NOTES DE BAS DE PAGE CONCERNANT LES DONNÉES NATIONALES FIGURANT SUR LES CARTES

Les cartes présentent le dernier point de données disponible pour chaque pays entre 2014 et 2023.

Les données pour la Namibie concernent les enfants disposant d'un acte de naissance.

Lors de la dernière enquête réalisée au Bénin, deux grappes de l'échantillon n'ont pas pu faire l'objet de visites sur le terrain en raison de problèmes de sécurité. Lors de la dernière enquête réalisée au Burkina Faso, les données concernant deux régions (l'Est et le Sahel) n'étaient pas représentatives dans la mesure où de nombreuses grappes n'ont pas pu être interrogées en raison du contexte sécuritaire. Lors de la dernière enquête réalisée au Kenya, les enquêteurs n'ont pas pu se rendre dans le comté de Mandera en raison de problèmes de sécurité. Lors de la dernière enquête réalisée au Nigéria, plus de 100 secteurs de recensement (dont un grand nombre dans l'État de Borno) n'ont pas pu recevoir la visite

des enquêteurs en raison de problèmes d'accessibilité. Par conséquent, il est possible que les niveaux d'enregistrement des naissances rapportés à l'échelle nationale et dans certains États aient été surestimés, les régions concernées étant vraisemblablement celles où les niveaux d'enregistrement des naissances sont les plus faibles.

REMARQUES GÉNÉRALES

Les intervalles de confiance ne sont pas précisés dans la présente publication. Il convient donc d'interpréter les résultats avec prudence, les écarts visibles n'étant pas nécessairement significatifs. Nos propos tiennent compte des intervalles de confiance, de sorte que toute différence expressément mentionnée présente une signification statistique confirmée.

Les estimations des niveaux actuels d'enregistrement des naissances présentées ici remplacent ceux précédemment publiés par l'UNICEF, notamment dans son rapport statistique sur la situation des enfants dans le monde, *The State of the World's Children 2024: Statistical Compendium*. Les différences s'expliquent par l'actualisation des estimations démographiques servant à calculer les valeurs globales pondérées, ainsi que par la mise à jour ultérieure des données de quelques pays. Par ailleurs, les méthodes utilisées pour déterminer les tendances et les projections ont été révisées, si bien que les estimations figurant dans la présente publication ne sont pas directement comparables à celles précédemment publiées par l'UNICEF.



© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi, mars 2025

La reproduction d'une quelconque partie de cette publication est sujette à autorisation, laquelle est délivrée gratuitement aux établissements d'enseignement et aux organisations à but non lucratif.

Pour demander une autorisation ou obtenir toute autre information sur la publication, veuillez contacter :

UNICEF
Section des données et de l'analytique
Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi
3, United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis
Téléphone : +1 212 326 7000
Adresse électronique :
data@unicef.org

L'UNICEF a pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations figurant dans la présente publication. Pour toute mise à jour des données après la publication, consultez le site <www.data.unicef.org>.

REMERCIEMENTS

La présente publication a été préparée sous la houlette de Claudia Cappa et Nicole Petrowski (Section des données et de l'analytique, siège de l'UNICEF). La conception graphique a été réalisée par Paula Cyhan (consultante indépendante). Ce rapport intègre des contenus issus de l'édition 2024 du rapport mondial de l'UNICEF *The Right Start in Life: Global levels and trends in birth registration*, préparé à l'aide des contributions de plusieurs autres experts. Une liste exhaustive des contributeurs est disponible dans la publication en question.

POUR CITER CE DOCUMENT :

Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Enregistrement des naissances en Afrique subsaharienne : Niveaux actuels et tendances*. UNICEF, New York, 2025.

Crédit photo de couverture :
© UNICEF/UN0845063/Dejongh

unicef  | pour chaque enfant

UNICEF

Section des données et de l'analytique
Division des données, de l'analytique, de la planification et du suivi
3, United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis

Adresse électronique : data@unicef.org

Site Web : data.unicef.org